

CTP : FICHE DE SAISINE EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Les principes :

Conformément à l'article 76-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°2010-716 du 29 juin 2010, les collectivités qui le souhaitent peuvent mettre en place par délibération l'expérimentation de l'entretien professionnel et supprimer la note chiffrée. L'expérimentation de l'entretien professionnel initialement prévue pour les années 2008, 2009 et 2010, a été décalée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 aux années 2010, 2011 et 2012.

Collectivité :

Adresse :

.....

.....

.....

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ; les compétences professionnelles et techniques ; les qualités relationnelles ; la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'u niveau supérieur. Ces critères sont fixés après avis du CTP.

Nom et coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nombre d'habitants (ou strate démographique)	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents non-titulaires	Nombre d'agents stagiaires

1 – Contexte de la mise en œuvre de l'entretien professionnel

Existe-t-il déjà un système d'évaluation ?

Quels sont les objectifs de la mise en œuvre de l'entretien professionnel ?

- Un moyen d'appréciation du travail de l'agent
- Un outil de promotion (avancement d'échelon, de grade, promotion interne)
- Un dispositif lié au régime indemnitaire (si oui, la délibération est à transmettre)
- Un outil d'accompagnement (développement des compétences, formation, mobilité)
- Autres objectifs :

Disposez-vous d'un document d'information pour les évaluateurs et pour les évalués ?

2 – Mise en œuvre

Mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel à compter de (année) :

Qui conduira les entretiens ?

Les agents sont-ils tous concernés ?

- Oui
- Non. A préciser :

Critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée :

- Le bilan d'activité
- Les compétences professionnelles
 - Compétences techniques liées au poste
 - Qualité du travail effectué
 - Sens de l'organisation
 - Respect des délais
 - Autres :
- Les qualités relationnelles
 - avec les collègues de travail
 - avec la hiérarchie (élus et/ou responsables)
 - avec les usagers
 - Autres :
- La capacité d'encadrement
 - Organisation du travail de l'équipe
 - Prévention et gestion des conflits
 - Qualité du travail collectif
 - Force de proposition
 - Autres :
- Autres critères :

3 – Outils

Avez-vous des fiches de poste pour tous les agents ?

Sont-elles mises à jour régulièrement en fonction des activités ou des missions exercées ?

Les fiches de postes servent-elles de base à l'entretien ?

Pièces à joindre au dossier :

- Projet de délibération pour la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel
- Trame d'entretien si différente de celle proposée par le CdG
- Organigramme

Date :

Signature de l'autorité territoriale :

<p>CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION</p> <p>Avis du CTP en date du/...../.....</p>	
<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE
<input type="checkbox"/> REPORT	<input type="checkbox"/> AVIS SOUS RESERVE

Fait à St Martin d'Hères, le

Le Président du CTP

Christophe MAYOUSSIER